



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 15798

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications exprimées par la Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés quant à l'indemnisation des victimes de l'amiante. La FNATH souhaite que soit facilitée la preuve de l'exposition par présomption en fonction de l'activité professionnelle exercée (matrices emploi-exposition, par exemple). Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15798

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3343